

## Les entreprises de proximité embauchent mais les difficultés de recrutement persistent

Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux embauchent mais ce dynamisme se heurte à des difficultés croissantes pour trouver de la main d'œuvre. C'est l'un des principaux enseignements du baromètre U2P sur l'embauche dans les entreprises de proximité au premier semestre 2022, réalisé avec l'institut Xerfi Spécific<sup>1</sup>.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.07.26

Paris, 21 juillet 2022

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

#### À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

**Près de 21 % des entreprises de proximité ont embauché au premier semestre 2022, contre 18 % au premier semestre 2021.** À l'exception de l'artisanat du bâtiment et de l'alimentation, tous les secteurs d'activité ont ainsi augmenté ou maintenu leur niveau d'embauche. C'est dans les professions libérales du droit (+ 12 points), l'artisanat des services (+ 8 points) et l'artisanat de la fabrication (+ 7 points) que cette hausse est la plus marquée. À l'approche de la période estivale les besoins en main d'œuvre sont restés élevés dans l'hôtellerie-restauration, qui conserve le taux d'embauche le plus élevé (31 %).

Cette hausse généralisée des embauches se double même d'une hausse du nombre moyen de salariés recrutés, qui s'établit à 1,8 contre 1,6 au premier semestre 2021. Là encore, tous les secteurs d'activité sont concernés, hors l'hôtellerie-restauration. On relève une progression notable dans les professions libérales du droit et le commerce alimentaire de proximité, l'un et l'autre ayant pratiquement doublé l'effectif recruté en moyenne avec respectivement 2 et 1,9 salariés recrutés, contre 1,2 pour les deux secteurs un an plus tôt.

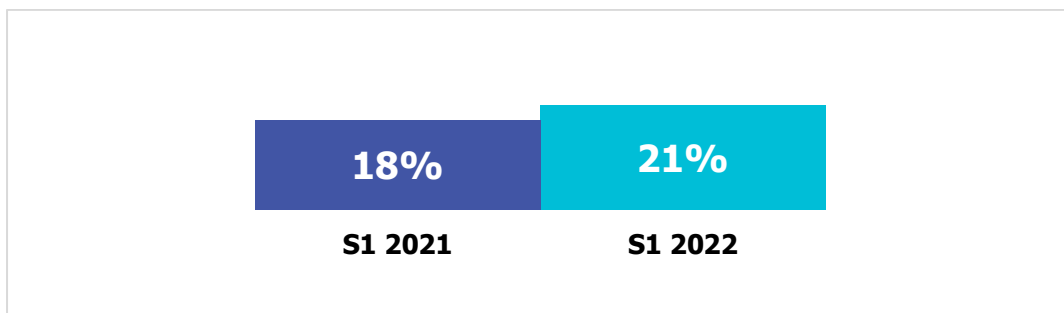
Au premier semestre 2022, **les entreprises de proximité ont conforté leur place d'employeurs pérennes proposant des emplois de qualité, avec des CDI largement majoritaires (53 %). Fidèles à leur ADN, elles continuent à recruter et à former massivement des apprentis et des alternants, qui représentent 9 % des embauches.**

Pour autant, **les difficultés de recrutement s'accroissent : 35 % des entreprises y sont désormais confrontées**, contre à peine 30 % un an plus tôt. Le principal motif invoqué est l'absence de candidatures, citée par 71 % des entreprises interrogées, un niveau jamais vu ces cinq dernières années. En outre les problèmes de qualification, cités par 51 % des entreprises de proximité, constituent toujours un obstacle majeur à leur développement.

L'apprentissage et la professionnalisation constituent une réponse centrale aux besoins en compétences des entreprises de proximité. Aussi, afin de sécuriser le financement de la formation professionnelle, **l'U2P préconise que les aides à l'alternance soient réservées aux entreprises de moins de 250 salariés.** Considérant qu'il s'agit en outre d'une modalité de formation initiale, elle juge que l'État doit contribuer pleinement à son financement et seconder les efforts de formation des chefs d'entreprise de proximité.

<sup>1</sup> Enquête réalisée pour l'U2P au premier semestre 2022 par Xerfi Spécific auprès d'un panel de 7 675 entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

## Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.07.26

Paris, 21 juillet 2022

### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

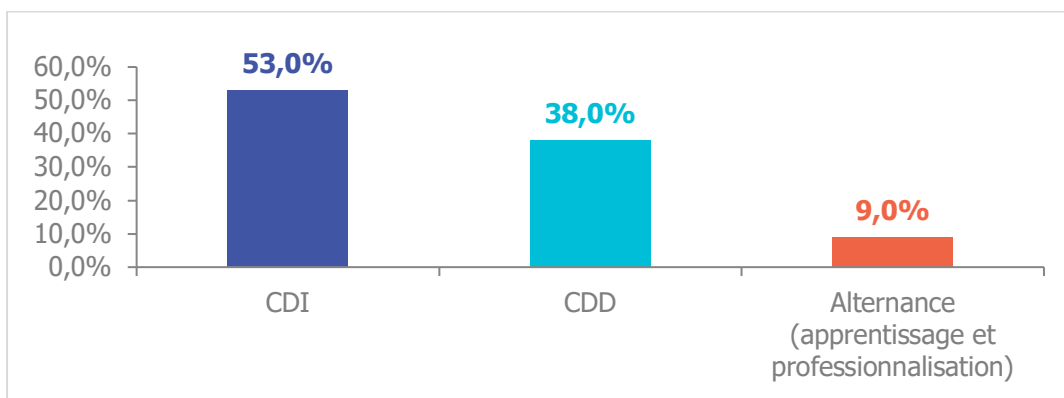
06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

### À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

## Répartition des contrats pour les recrutements effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2022



## Proportion des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement

